



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

PREAVIS No 07-2021

**concernant l'extension de l'offre en
transports publics sur la ligne 215**

Date proposée pour la 1^{ère} séance de commission :
le 2 mars 2021 à 19h30

à la Grande Salle, salle « Les Mossettes »
route des Deux-Villages 70

SOMMAIRE

1. Objet du préavis.....	3
2. Situation actuelle	3
3. Besoins complémentaires analysés en 2020	4
3.1. Ville de Vevey - Desserte de la Place du Marché.....	4
3.2. Commune de St-Légier-La Chiésaz - Extension TP vers Praz-Dagoud	4
4. Projets d'adaptation de l'offre pour l'horaire 2022	5
4.1. Extension L215 aux deux extrémités de la ligne	5
4.2. Extension L215 à la place du Marché	5
5. Aspects financiers	6
5.1. Investissements	6
5.2. Coûts d'exploitation	6
6. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)	7
7. Financement	7
8. Conclusion du préavis.....	7

St-Légier-La Chiésaz, le 8 février 2021

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

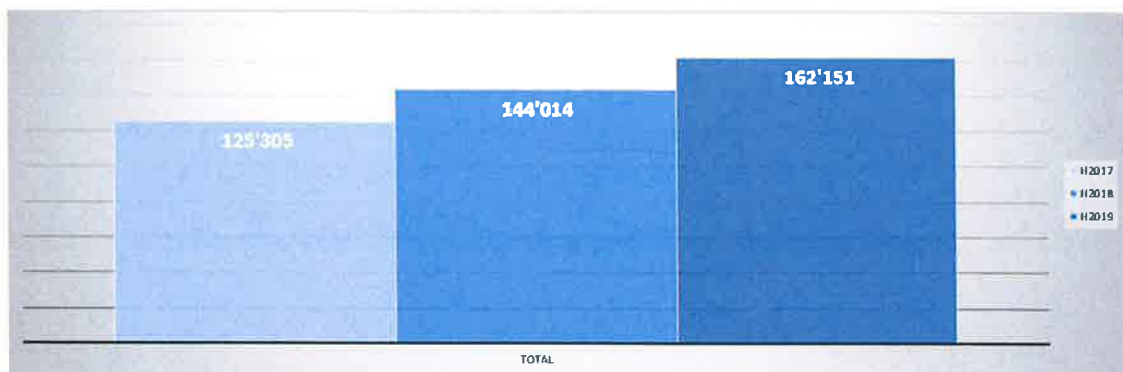
1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande d'autorisation pour la mise au budget dès 2022 d'une extension de l'offre en transports publics sur la ligne 215 entre le collège de La Chiésaz et Vevey dès le prochain horaire au 12 décembre 2021.

2. Situation actuelle

La ligne 215 reliant le Collège de La Chiésaz à Vevey-Poste assurant la desserte de nos zones industrielles (ZI) de La Veyre d'En Haut et de Rio Gredon, mis en place en décembre 2016 jouit d'une fréquentation réjouissante avec 162'108 voyageurs transportés en 2019, année de la FeVi, en augmentation de 9.12% par rapport à l'année précédente.

Evolution de la fréquentation 2017 - 2019



Fréquentation : + 29 %

Nouvelle offre dès H2017

L'offre actuelle de la L215 se résume comme suit avec une cadence 20' HP (heures de pointe) et 40' HC (heures creuses):



Remarques compl

Ne circule pas le dimanche et fêtes.

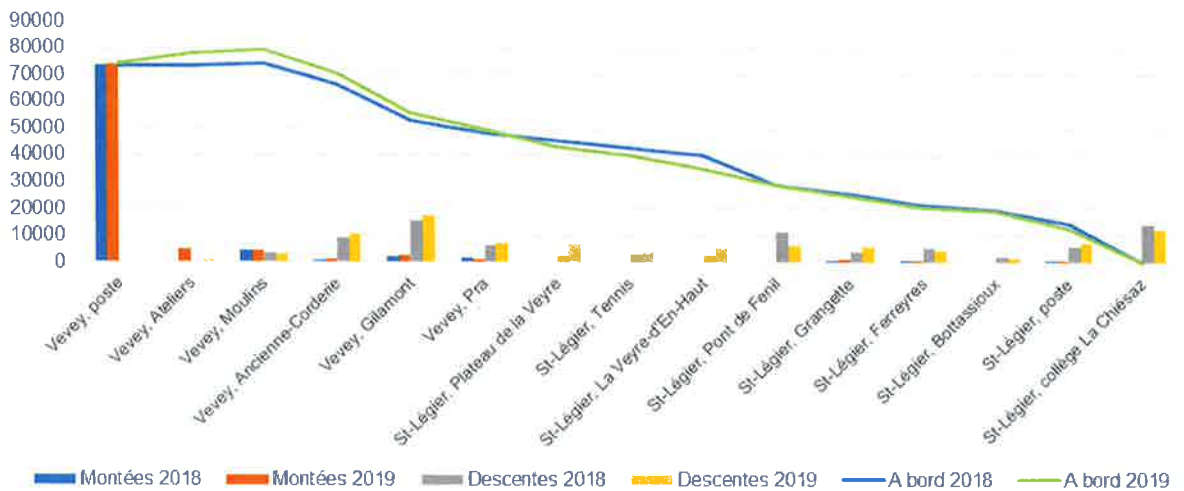
Cadence 40 min

Cadence 20 min

Les graphiques de répartition du nombre de passagers sur les différents arrêts démontrent que l'intérêt majeur de cette ligne se trouve sur le secteur veveysan et dans nos ZI, ce qui n'est pas une surprise dans la mesure où :

- ⇒ Cette ligne constitue la liaison directe entre les ZI et la gare de Vevey;
- ⇒ Les habitants du village ont à leur disposition la ligne MVR, alternative plus directe.

Evolution 2018-2019 / Sens Aller



Evolution 2018-2019 / Sens Retour



3. Besoins complémentaires analysés en 2020

3.1. Ville de Vevey - Desserte de la Place du Marché

Prévue comme mesure temporaire en raison de l'occupation par l'arène de la place du Marché par la FeVi 2019, les lignes 211 Vevey - Corsier - Corseaux et 212 Vevey - Fenil/Nant ont dû être "amputées" du tronçon Place du Marché - Vevey, Poste. Cette adaptation a permis d'étoffer la cadence de l'offre TP sans nécessiter de bus supplémentaire. Souhaitant pérenniser cette amélioration de l'offre L211 et L212, les municipalités de Corseaux et Corsier se sont montrées réticentes à rétablir la situation antérieure. La ville de Vevey, de son côté, exprimait son mécontentement face à la non-desserte de sa Place du Marché, ainsi maintenue en 2020.

3.2. Commune de St-Légier-La Chiésaz - Extension TP vers Praz-Dagoud

En 2017 déjà, notre municipalité manifestait le souhait pour une desserte TP dans le secteur Arbériat - Praz-Dagoud, un quartier doté d'une population de plus de 1'100 habitants, de terrains de sport (plus de 600 membres au FC St-Légier), de la Halle des Fêtes de Praz-Dagoud pour les manifestations ainsi que d'écoles publique et privée.

Sans avoir effectué d'enquête particulière dont l'interprétation aurait de toute manière été sujette à cautèles, il apparaît comme une évidence qu'une offre TP dans ce secteur répondrait à un réel besoin. La commission de mobilité soutenait d'ailleurs ce projet, mais avec une cadence 30' durant toute la journée plutôt qu'avec la réduction prévue à 40' HC, ceci afin de favoriser le transfert modal.

Malheureusement, le calcul par les VMCV du déficit projeté de cette extension était entaché d'une erreur importante dont la correction sonnait le glas, du moins temporaire, de ce projet.

4. Projets d'adaptation de l'offre pour l'horaire 2022

4.1. Extension L215 aux deux extrémités de la ligne

L'analyse de diverses alternatives permettant de satisfaire la demande de Vevey donna un nouveau souffle au projet d'extension de la L215 aux deux extrémités de la ligne : Praz-Dagoud côté St-Légier, Place du Marché côté Vevey.

Ce projet fut présenté à la commission de mobilité le 23 juin 2020 qui se prononçait favorablement au tracé prévu de la desserte tout en regrettant l'absence d'un arrêt plus proche de l'intersection Lussy/Osches en raison de la configuration des lieux et l'absence de trottoir. Elle insistait toutefois à raison sur la nécessité de mesures correctives sur la route des Areneys aux abords du collège de Clos-Béguin aux heures de rentrée et sortie de classes et s'interrogeait sur la compatibilité du parcours d'obstacles actuel avec un trafic de bus de ligne.

La municipalité entreprit alors les études pour le placement et l'équipement des arrêts, d'une part, et l'analyse de l'infrastructure routière sur le tracé du parcours, d'autre part. Sans entrer dans les détails de ces travaux, les résultats furent les suivants:

- ⇒ Investissements nécessaires à la réalisation des arrêts : env. CHF 400'000.-
- ⇒ Renforcements sectoriels de l'infrastructure routière : env. CHF 550'000.-

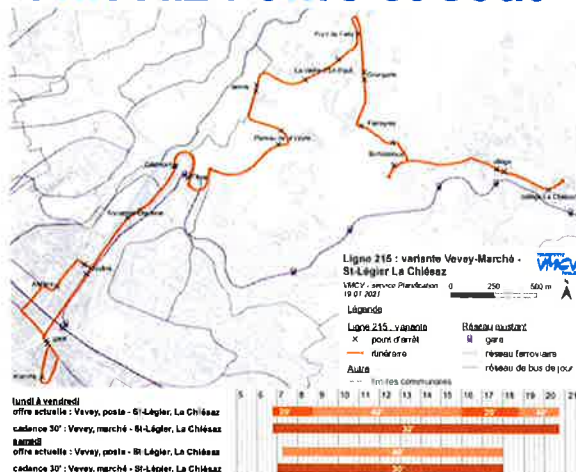
Le déficit annuel d'exploitation à charge de notre commune aurait pour sa part augmenté d'environ CHF 300'000.-.

Au vu de la situation financière de notre commune, la municipalité se vit une nouvelle fois contrainte à geler l'extension de cette ligne sur son territoire.

4.2. Extension L215 à la place du Marché

Suite au renoncement de l'extension vers Praz-Dagoud, la question d'une prolongation sur le territoire veveysan jusqu'à la Place du Marché restait une possibilité à évaluer. Les diverses alternatives sont décrites dans la présentation annexée, seules les caractéristiques et les coûts de la variante 2 retenue étant reproduites ici:

Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz : offre et coût – 30'



- Nouvelle offre :
 - lundi-samedi : 30'
 - amplitude conservée
 - nombre de départs :
 - lu-ve : 29 (=) départs de Vevey (6h33 – 20h33)
 - lu-ve : 30 (+2) départs de St-Légier (5h55 – 20h25)
 - sa : 23 (+6) départs de Vevey (7h03 – 18h03)
 - sa : 23 (+6) départs de St-Légier (7h25 – 18h25)
- Coût annuel :
 - coût total : 1'600 kfr. (+40%)
 - coût pour Vevey : 560 kfr. (+200 kfr.)
 - coût pour St-Légier : 560 kfr. (+165 kfr.)

L'augmentation du déficit d'exploitation est engendré principalement par les éléments suivants:

- ⇒ Nécessité d'un bus/chauffeur supplémentaire pour assurer la nouvelle offre;
- ⇒ Passage à une cadence de 30' du lundi au vendredi toute la journée (au lieu de 20' HP/40' HC). Le passage à la cadence 30' permet d'assurer les correspondances à Vevey gare de manière plus optimale;
- ⇒ Le samedi, cadence de 30' (au lieu de 40'), dimanche sans desserte (inchangé).

La variante 1 limitant la L215 à St-Légier gare fut rapidement exclue, car elle supprimait la desserte du centre du village et nécessitait un nouveau réaménagement de la place de la Gare, projet abandonné lors de la réfection de cette gare.

La variante 3 ne permettrait qu'une légère diminution du déficit au prix d'une difficulté de lecture de l'horaire pour les voyageurs et de temps d'attente importants pour les chauffeurs (heures improductives facturées). Quant à la variante 4, elle maintiendrait des coûts stables, mais au détriment de l'attractivité de l'offre TP pour nos ZI.

La municipalité estime que la prolongation de la L215 jusqu'à la place du Marché à Vevey augmente l'intérêt de cette ligne pour la population de St-Légier-La Chiésaz. Par ailleurs, les temps d'attente au terminus actuel du collège de La Chiésaz seront supprimés, les mises à l'heure se faisant dorénavant à la place du Marché uniquement.

5. Aspects financiers

5.1. Investissements

L'augmentation de l'offre de la L215 ne nécessite pas d'investissements spécifique sur notre territoire. La municipalité examine toutefois les possibilités d'équiper certains des arrêts d'un abribus conformément aux intentions indiquées dans son plan d'investissements.

Les deux arrêts St-Légier Village, seront revus dans le cadre du projet de traversée du village.

5.2. Coûts d'exploitation

Le nouveau déficit d'exploitation annuel estimé dès l'entrée en vigueur de cette nouvelle offre prévue au 12 décembre 2021 est évalué à CHF 525'000.- à charge de la commune de St-Légier-La Chiésaz, en augmentation par rapport à l'offre actuelle de CHF 165'000.-.

Ce déficit est chiffré sur la base de la clé de répartition par défaut calculée à raison de 2/3 selon les kilomètres parcourus sur le territoire communal et 1/3 selon la répartition de la population. La fusion avec Blonay (doublement de notre population) qui deviendra effective au 1^{er} janvier 2022 entraînerait une augmentation de la charge du déficit à hauteur de 10% environ.

La municipalité a ainsi conditionné son acceptation de la nouvelle offre sur la L215 au maintien de la clé de répartition actuelle qui ne tient compte pour la composante population que de la population de la localité 1806. Au moment de la rédaction du présent préavis, cette garantie n'a pas encore été obtenue.

Dans le cas où toutes les conditions ne seraient pas réunies au délai du 26 mars 2021, c'est-à-dire tant l'acceptation du présent préavis que l'accord sur la clé de répartition du déficit, l'offre actuelle de la L215 demeurera inchangée en 2022. Toutefois, la part du déficit à charge de notre commune, respectivement de la commune fusionnée augmenterait automatiquement de 10% environ en raison de l'augmentation de la couche population.

Il est aussi utile de rappeler que les coûts de la L215 sont intégrés aux dépenses thématiques qui, selon la péréquation actuelle, sont remboursées à hauteur de 65% environ.

6. Grille d'analyse - Agenda 21 (développement durable)

L'amélioration d'une prestation de transports publics telle que proposée par une amélioration de la cadence (30'), des correspondances améliorées en gare de Vevey et un accès direct à la place du Marché de Vevey répond à des attentes des entreprises de nos ZI et présente un réel intérêt pour notre population.

La L215 prolongée constituera une incitation supplémentaire au transfert modal lors de déplacements en ville de Vevey.

Des aménagements complémentaires sont à l'étude et seront proposés en fonction du succès de cette offre TP : aménagements piétonniers aux abords de certains arrêts, abribus ponctuels, compléments d'éclairage.

7. Financement

Plan des investissements

Bien que la prolongation de la L215 côté st-légerin ait été portée au plan des investissements à raison de CHF 150'000.- en 2021, le présent préavis ne prévoit aucun investissement particulier.

Il n'y a par conséquent besoin ni de financement, ni d'amortissement.

Seuls les coûts d'exploitation indiqués au chapitre 5.2 seront à porter au budget dès 2022.


8. Conclusion du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal de :

- ⇒ Autoriser la municipalité à accepter l'extension de l'offre de la L215 dès le 12 décembre 2021 et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ Conditionner cette extension à l'acceptation par les deux municipalités d'une convention de répartition du déficit d'exploitation d'ici le 26 mars 2021;
- ⇒ Autoriser la municipalité à porter la participation communale au déficit de cette ligne au budget dès 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
A. Bovay



Le secrétaire
J. Steiner

Annexes : Adaptation de l'offre TP dans le secteur Vevey - St-Légier-La Chiésaz, 22.01.2021

Municipal délégué : Dominique Epp

Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz

Département Développement & Planification

séance du 22 janvier 2021



Ordre du jour

- Historique des discussions
- Présentation des variantes : itinéraire, offre, coût
- Comparaison des variantes

Historique des discussions

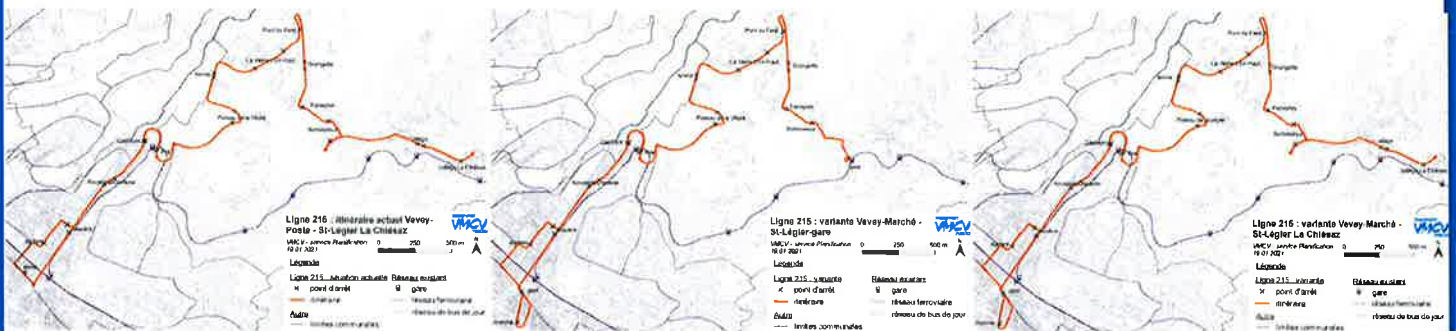
- Objectifs :
 - Desservir la place du marché à Vevey
 - Budget constant pour la commune de Saint-Légier; en baisse en cas de réduction des prestations



Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
Département Développement & Planification

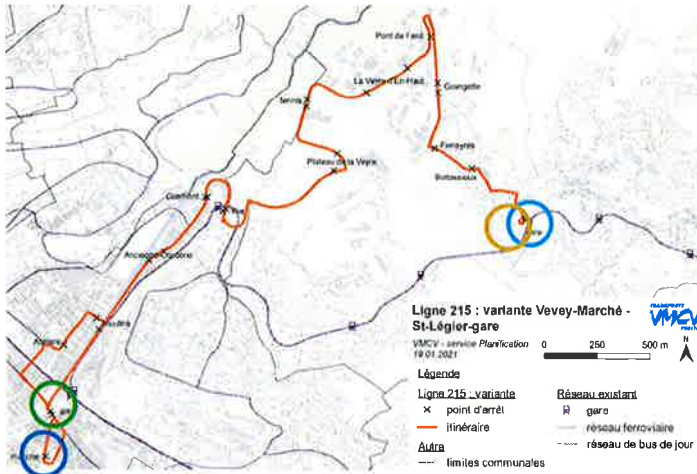
Variantes d'itinéraires

- Actuel :
Vevey, poste – St-Légier, La Chiésaz
- Vevey, marché – St-Légier, gare
- Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz



Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
Département Développement & Planification

Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, gare : différences



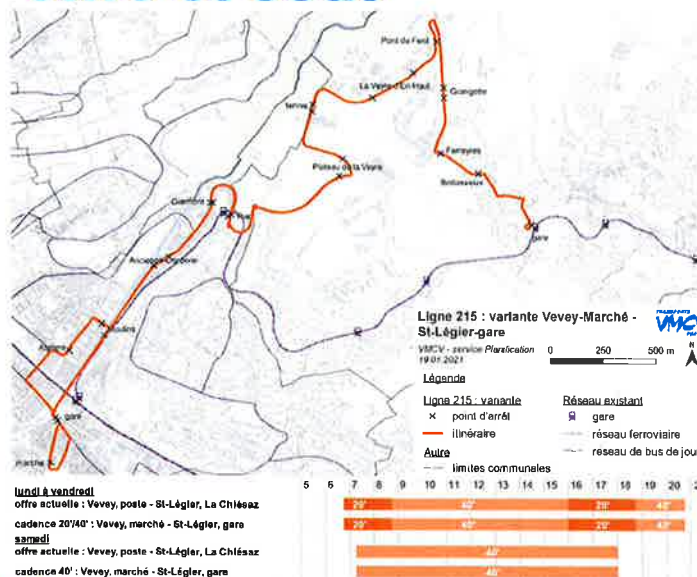
- Vevey :
 - desserte de la place du marché
 - desserte de l'arrêt gare plutôt que poste
- St-Légier :
 - desserte de l'arrêt Bottassieux en direction de Vevey seulement
 - nouveau terminus à la gare :
 - prévoir un quai : aménagement et accès piétons à étudier



Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
 Département Développement & Planification



Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, gare : offre et coût

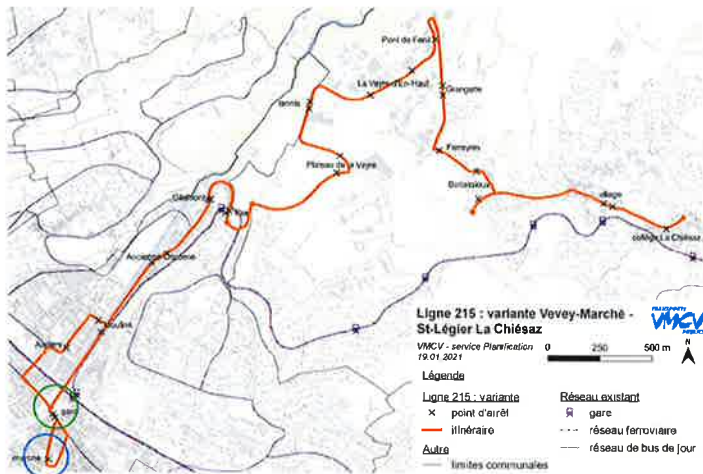


- Maintien de la cadence actuelle :
 - lu-ve : 20' en heures de pointe et 40' en heures creuses
 - sa : 40'
 - amplitude conservée
 - nombre de départs conservé :
 - lu-ve : 29 (=) départs de Vevey (6h43 – 20h43)
 - lu-ve : 28 (=) départs de St-Légier (6h22 – 20h22)
 - sa : 17 (=) départs de Vevey (7h23 – 18h03)
 - sa : 17 (=) départs de St-Légier (7h42 – 18h22)
- Coût annuel :
 - coût total : 1'100 kfr. (-3%)
 - coût pour Vevey : 400 kfr. (+40 kfr.)
 - coût pour St-Légier : 350 kfr. (-50 kfr.)

Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
 Département Développement & Planification

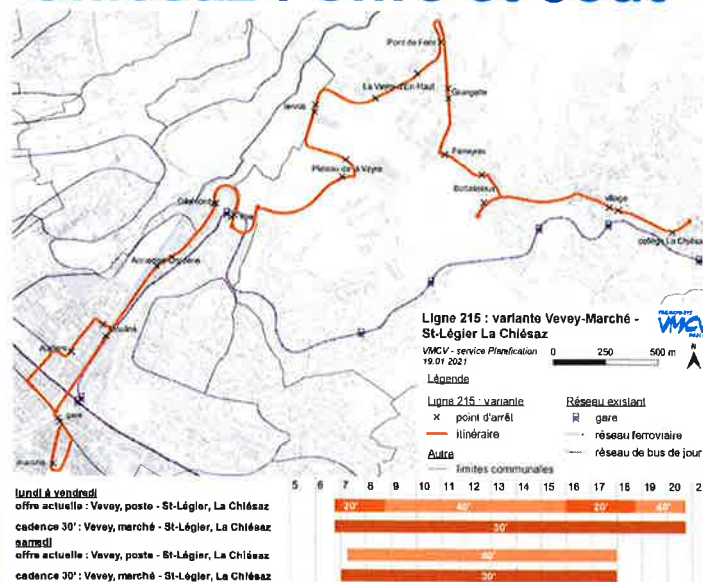


Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz : différences



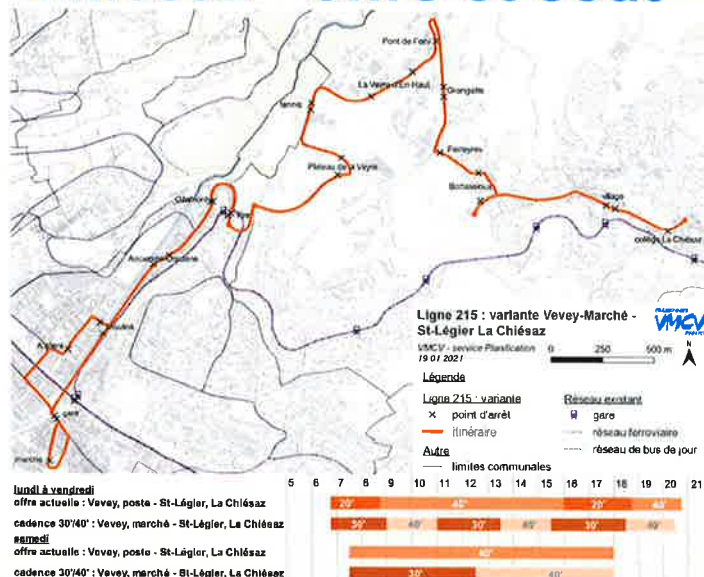
- Vevey :
 - desserte de la place du marché
 - desserte de l'arrêt gare plutôt que poste
- St-Légier :
 - pas de changement

Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz : offre et coût – 30'



- Nouvelle offre :
 - lundi-samedi : 30'
 - amplitude conservée
 - nombre de départs :
 - lu-ve : 29 (=) départs de Vevey (6h33 – 20h33)
 - lu-ve : 30 (+2) départs de St-Légier (5h55 – 20h25)
 - sa : 23 (+6) départs de Vevey (7h03 – 18h03)
 - sa : 23 (+6) départs de St-Légier (7h25 – 18h25)
- Coût annuel :
 - coût total : 1'600 kfr. (+40%)
 - coût pour Vevey : 560 kfr. (+200 kfr.)
 - coût pour St-Légier : 560 kfr. (+165 kfr.)

Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz : offre et coût – 30'/40'



• Nouvelle offre :

- lundi-vendredi : 30' en heures de pointe et 40' en heures creuses
- samedi : 30' le matin et 40' l'après-midi
- amplitude conservée
- nombre de départs :
 - lu-ve : 26 (-3) départs de Vevey (6h33 – 20h33)
 - lu-ve : 25 (-3) départs de St-Légier (6h11 – 19h55)
 - sa : 20 (+3) départs de Vevey (7h33 – 18h33)
 - sa : 20 (+3) départs de St-Légier (7h27 – 18h25)

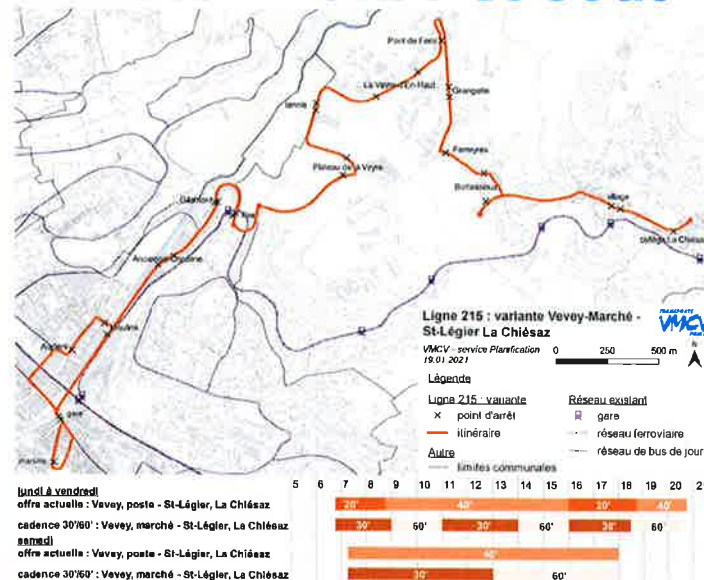
• Coût annuel :

- coût total : 1'450 kfr. (+31%)
- coût pour Vevey : 525 kfr. (+165 kfr.)
- coût pour St-Légier : 525 kfr. (+125 kfr.)

Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
Département Développement & Planification

12

Itinéraire Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz : offre et coût – 30'/60'



• Nouvelle offre :

- lundi-vendredi : 30' en heures de pointe et 60' en heures creuses
- samedi : 30' le matin et 60' l'après-midi
- amplitude conservée
- nombre de départs :
 - lu-ve : 22 (-7) départs de Vevey (6h33 – 20h33)
 - lu-ve : 22 (-7) départs de St-Légier (5h55 – 19h55)
 - sa : 17 (=) départs de Vevey (7h33 – 18h03)
 - sa : 17 (=) départs de St-Légier (7h25 – 18h25)

• Coût annuel :

- coût total : 1'200 kfr. (+8%)
- coût pour Vevey : 415 kfr. (+60 kfr.)
- coût pour St-Légier : 415 kfr. (+22 kfr.)

Adaptation de l'offre de transports publics dans le secteur de Vevey – St-Légier-La Chiésaz
Département Développement & Planification

13

Comparaison des variantes

	Impact sur les voyageurs (par rapport à l'offre actuelle)	Coût total	Coût Vevey	Coût St-Légier	Remarques
Vevey, marché – St-Légier, gare – 20'/40'	<ul style="list-style-type: none"> + desserte de la place du marché - suppression de la desserte du village et du collège - suppression de Bottassioux en direction de La Chiésaz → report vers Ferreyres ou gare 	1'100 kfr. (-3%)	400 kfr. (+40 kfr.)	350 kfr. (-50 kfr.)	- création nécessaire d'un quai terminus à la gare de St-Légier → étude à mener par St-Légier
Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz – 30'	<ul style="list-style-type: none"> + desserte de la place du marché + coordination améliorée avec les trains à Vevey + amélioration de l'offre le samedi + amélioration de la lisibilité 	1'600 kfr. (+40%)	560 kfr. (+200 kfr.)	560 kfr. (+165 kfr.)	
Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz – 30'/40'	<ul style="list-style-type: none"> + desserte de la place du marché + coordination améliorée avec les trains à Vevey (aux heures de pointe) + amélioration de l'offre le samedi matin - pas d'amélioration des correspondances en heures creuses et le samedi après-midi - temps improductif très important 	1'450 kfr. (+31%)	525 kfr. (+165 kfr.)	525 kfr. (+125 kfr.)	- plus-value faible par rapport à la variante 30' : même nombre d'heures de conduite
Vevey, marché – St-Légier, La Chiésaz – 30'/60'	<ul style="list-style-type: none"> + desserte de la place du marché + coordination améliorée avec les trains à Vevey + amélioration de l'offre le samedi matin - détérioration de l'offre le samedi après-midi ainsi qu'aux heures creuses en semaine 	1'200 kfr. (+8%)	415 kfr. (+60 kfr.)	415 kfr. (+22 kfr.)	